

Image not found or type unknown



Comment rompre un devis signé de location de bureaux précaire

Par **Sylvie36**, le **26/01/2015** à **16:51**

Bonjour,

J'ai signé un devis le 24/11/14, dont la validité était limitée au 29/10/14: ce devis était pour de la location de bureaux en bail précaire (6 mois) . Je n'ai pas eu les CGV, et n'ai versé aucune somme jusqu'à présent.

en prenant connaissance des CGV, ceux-ci sont très restrictifs, et incluent l'organisation de soirées dès 17h00...

Comment puis-je rompre ce contrat, car apparemment cette signature seule transforme le devis en contrat....

Merci